GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

ADMINISTRATION COMMUNALE DE **MERSCH**

AVIS

Objet: Commune de Mersch – Stabilisation des berges et déviation d'un passage pour piétons enjambant le cours d'eau « Alzette » à Mersch.

Il est porté à la connaissance du public que l'arrêté d'autorisation de Monsieur le Ministre de l'Environnement du 1er mars 2024, réf EAU-AUT-23-0861, concernant la stabilisation des berges et déviation d'un passage pour piétons enjambant le cours d'eau « Alzette » à Mersch est déposé au service technique communal (bâtiment annexe à la maison communale) à l'inspection des intéressés pendant la période du 21 mars au 29 avril 2024 inclus.

Mersch, le 20 mars 2024
le secrétaire le bourgmestre

Administration Communale MERSCH